

# MESSAGE PHYTO

**PRIMOR G**

**Retraits d'usages et délais d'écoulement d'emploi  
Juillet 2015**



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

CULTURE Usage	Substance Active (famille)	Objet des modifications
Artichaut, bette, cardon	Pyrimicarbe 50 %	Ecoulement des stocks possible sur ces usages 31/12/2015 pour la commercialisation et 31/12/2015 pour les utilisations
asperge		
Betterave potagère		
Carotte		
Haricot , pois		
Pomme de terre		

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, stades d'application, conditions et précautions d'emploi.

Se référer à la fiche technique relative aux conditions d'application et d'utilisation édictées par l'arrêté du 12 septembre 2006 diffusée par la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne .

L'exactitude des informations de cette fiche a été vérifiée avec soin.

Cependant, en aucun cas les rédacteurs ne pourront être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter.

Mélange : consulter le service technique

La Chambre d'agriculture est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (N° agrément : AQ 01540)

